

## Cercueils en carton : la fin d'un « boycott » Le 03/11/2014 | JSL - Eric Pellenard

Le prix et l'impact écologique de ses cercueils par rapport à ceux en bois traditionnel sont les deux arguments principaux pour Georges Braissant.



Photo JSL – Eric Pellenard

Faire rentrer dans les mœurs un cercueil en carton n'est pas évident. Mais d'autres obstacles semblent s'être élevés contre le développement du produit de Georges Braissant.

Moins de 5 000 cercueils vendus en vingt ans. Depuis qu'il a lancé cette activité (avec commercialisation en France depuis 2009), on ne peut pas dire que Georges Braissant ait fait fortune dans le domaine. La faute selon ce Suisse d'origine installé à Saint-Martin-en-Bresse à de nombreux crématoriums (« quasi tous ») qui auraient boycotté jusqu'à présent ses cercueils, en cellulose précisément, fabriqués dans une usine de cartonnage à Courpière (Auvergne). Réponse ministérielle La donne pourrait changer grâce à un échange de courriers de ces dernières semaines avec les ministères. Le président de l'Association pour les cercueils écologiques en cellulose avait en effet saisi la ministre de l'Écologie Ségolène Royal de ces refus réguliers de respecter les dernières volontés du défunt ou de la famille d'utiliser, pour des raisons écologiques ou économiques (240 € seulement le cercueil en carton). La réponse est arrivée de la Secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire Carole Delga. Elle est sans équivoque. Respecter des souhaits « Si une personne a exprimé le souhait d'être inhumée ou incinérée dans un cercueil en cellulose, les entreprises funéraires et les crématoriums qui feraient obstacle aux dernières volontés du défunt en n'acceptant pas ce type de cercueil seraient passibles de sanctions pénales. » Pour G. Braissant, ce courrier sonne la véritable mise sur les rails du cercueil écolo. « Nous sommes prêts à porter plainte contre toute société qui ferait obstacle à l'utilisation de nos cercueils par les familles », n'hésite pas à avancer aujourd'hui celui qui a obtenu l'agrément du Ministère de la santé pour son produit depuis sa création. De là à imaginer une explosion du marché, il n'y a qu'un pas. Que M. Braissant franchit allégrement en espérant une production annuelle qui passerait à 5 000 cercueils. « Cela représenterait 1 % des 500 000 décès en France ». Ce volume pourrait même permettre de faire baisser les coûts de production et d'envisager un développement à export d'après lui...

Contact ACEC, 54 route de Mervans, 71 620 Saint-Martin-en-Bresse ou internet :

<http://euroiris.unblog.fr/>

<http://www.lejsl.com/edition-de-chalon/2014/11/03/cercueils-en-carton-la-fin-d-un-boycott>